



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 96 - JUILLET 2014**

# SOMMAIRE

## Préfecture

### Secrétariat Général

Arrêté N °2014182-0003 - arrêté donnant délégation de signature à M. Michel GARREL, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile .....	1
Arrêté N °2014182-0004 - arrêté donnant délégation de signature à M. René VACHER, Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité SUD .....	4
Décision N °2014182-0005 - décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du Préfet du Gard .....	8





PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

## **Arrêté n °2014182-0003**

**signé par  
Mr le Préfet du Gard**

**le 01 Juillet 2014**

**Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)**

arrêté donnant délégation de signature à M.  
Michel GARREL, Chef du Service  
Interministériel de Défense et de Protection  
Civile



Préfecture

Direction des Actions et  
Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et  
du Contentieux Général  
Réf. : DAME-B2CG

Nîmes, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

## **ARRETE n° 2014 – DM - 10-2**

**donnant délégation de signature à M. Michel GARREL,  
Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile**

**Le Préfet du Gard,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le Code de la Défense ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**Vu** le décret n°83-321 du 20 avril 1983 relatifs aux pouvoirs des préfets en matière de défense de caractère non militaire, modifié par le décret n°85-1174 du 12 novembre 1985 ;

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur n° 0360/C du 18 décembre 1987 ;

**Vu** le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

**Vu** le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 4 décembre 2013 nommant **M. Didier MARTIN**, Préfet du Gard ;

**Vu** l'arrêté n°2014-DM-10-1 du 14 février 2014 donnant délégation de signature à **M. Michel GARREL**, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ;

**Vu** la note de service du 24 juin 2014 affectant **Mme Nesrin YILMAZ**, attaché d'administration de l'Etat, au service interministériel de défense et de protection civiles ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

## **ARRETE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à **M. Michel GARREL**, attaché principal de préfecture, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, pour signer, à l'exclusion des arrêtés et décisions, les documents suivants :

- correspondances et ampliations des arrêtés préfectoraux relevant des attributions du service,
- procès-verbaux d'examens de secourisme et formations aux premiers secours,
- brevets et certificats de secourisme,
- documents afférents à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- Etat des frais d'indemnités versées aux membres des jurys de secourisme,
- avis d'attribution des congés annuels, récupérations et ARTT.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel GARREL**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Lena CHARALAMBOUS**, attachée de préfecture, ou **Mme Nesrin YILMAZ**, attachée, adjointes au chef de service.

**Article 3** : L'arrêté n°2014-DM-10-1 du 14 février 2014 donnant délégation de signature à **M. Michel GARREL**, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile est abrogé.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de Cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Le Préfet,**

**signé : Didier MARTIN**



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

## **Arrêté n °2014182-0004**

**signé par  
Mr le Préfet du Gard**

**le 01 Juillet 2014**

**Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)**

arrêté donnant délégation de signature à M.  
René VACHER, Secrétaire Général de la zone  
de défense et de sécurité SUD

Préfecture

Direction des Actions et  
Moyens de l'Etat

Bureau de la Coordination  
et du Contentieux Général

Réf. : DAME/B2CG

Affaire suivie par :  
Valérie PERRIN

Nîmes, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

## **ARRETE n° 2014- DM- 48-2**

**donnant délégation de signature à M. Jean René VACHER,  
Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité SUD**

**Le Préfet du Gard,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code de la Défense (partie réglementaire) ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

VU le décret n° 2000-800 du 24 août 2000 modifié, relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 susvisée ;

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié, relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police, et notamment ses articles 6 et 11-1 ;

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 7 décembre 2012 nommant **M. Jean René VACHER**, administrateur civil hors classe, Sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches du Rhône ;
- VU le décret du 4 décembre 2013 nommant **M. Didier MARTIN**, Préfet du Gard ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU la décision ministérielle du 18 avril 2014 nommant **Monsieur Eddie BOUTTERA**, administrateur civil, adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de Marseille ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité ;
- VU les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel du secrétariat général pour l'administration de la police de Marseille ;
- VU l'arrêté n° 2013-DM-48 donnant délégation de signature à **M. Jean René VACHER**, Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité SUD ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

## ARRETE

- ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à **M. Jean René VACHER**, Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer, au nom de **M. Didier MARTIN**, Préfet tous les actes de gestion relatifs aux adjoints de sécurité, y compris les sanctions prises à la suite de la consultation de la commission consultative paritaire.
- Sont exclus de cette délégation les actes concernant l'organisation de la commission de sélection, l'agrément de la liste des candidats retenus et les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme infligées sans saisine de la commission consultative paritaire.
- ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean René VACHER**, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par **M. Eddie BOUTTERA**, adjoint au Secrétaire Général pour l'Administration du ministère de l'intérieur de Marseille.
- ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eddie BOUTTERA**, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par **Mme Céline BURES**, directeur du personnel et des relations sociales.

**ARTICLE 4** : L'arrêté n° 2013-DM-48 donnant délégation de signature à **M. Jean René VACHER**, Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité SUD est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard et le Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité Sud sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le Préfet,

signé : Didier MARTIN



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

## **Décision n ° 2014182-0005**

**signé par**  
**M le directeur de la DDTM des Pyrénées Orientales**

**le 01 Juillet 2014**

**Préfecture**  
**Secrétariat Général**  
**Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)**

décision de délégation de signature pour  
l'application de l'arrêté préfectoral de  
délégation de signature du Préfet du Gard



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Perpignan, le 26 JUIN 2014

Direction

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE  
PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PREFET DU GARD

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales**  
VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n°2013-DM-35 du 23/12/2013 du Préfet du Gard, donnant délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à Mme Agnes Chabrilanges ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, et M. Stéphane Peron, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur adjoint, pour signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Délégation est donnée à M. Xavier Aerts, ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, chargé du service Eau et Risques et à Mme Christine Marsille, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement Chef de service adjoint du service Eau et Risques, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer leur intérim, à l'effet de signer, tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants : M. Claude Marcerou, technicien supérieur en chef du développement durable, M. Serge Cazard, technicien supérieur en chef du développement durable, Mme Guylaine Jeuffraux, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale

**ARTICLE 4 :** La décision du 24 décembre 2013 modifiée est abrogée

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera transmise à la Préfecture du Gard pour publication au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet du Gard et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires et de  
la Mer

Francis CHARPENTIER

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ +33 (0)4.68.38.12.34  
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Renseignements : ⇒ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)  
⇒ COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Fax : ⇒ +33 (0)4.68.38.11.29